

WORKING PAPER SECURITE SOCIALE N° 2

# EVOLUTION DE LA PROTECTION DE BASE PAR RAPPORT AU BIEN-ÊTRE EN BELGIQUE, EN ALLEMAGNE, EN FRANCE ET AUX PAYS-BAS<sup>1</sup>

NATASCHA VAN MECHELEN  
KRISTEL BOGAERTS  
BEA CANTILLON

<sup>1</sup> Le présent working paper s'inscrit dans une étude sur l'évolution des minima sociaux en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Dans le rapport d'étude complet, attendu pour mai 2007, outre l'évolution par rapport au bien-être, les mécanismes légaux au moyen desquels les minima sociaux sont régulièrement adaptés à l'évolution des prix et/ou du bien-être seront également décrits. Cette étude est effectuée par le Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck, pour le compte du Service public fédéral Sécurité sociale, et est subventionnée par la Politique scientifique fédérale dans le cadre de l'"Action en soutien aux priorités stratégiques de l'autorité fédérale".

---

Le présent texte est une publication dans le cadre de la série Working Papers Sécurité sociale de la Direction générale Soutien stratégique du SPF Sécurité sociale.

Les Working Papers Sécurité sociale sont un recueil d'articles, de rapports de recherches, de documents informatifs et d'analyses de la Direction générale Soutien stratégique du Service public fédéral Sécurité sociale. Cette série a pour but de diffuser en externe les connaissances acquises par ou à la demande de la Direction générale Soutien stratégique et de contribuer ainsi à une meilleure compréhension et à un meilleur fonctionnement de la sécurité sociale en Belgique.

Tom Auwers, Directeur général



ISSN 1781-5290

D/2007/Nr. Editor/2

© Direction générale Soutien stratégique – SPF Sécurité sociale  
Place Victor Horta n° 40, boîte 20  
1060 Bruxelles  
[dgstrat@minsoc.fed.be](mailto:dgstrat@minsoc.fed.be)

Seuls les auteurs sont responsables des articles signés ou des textes repris avec mention de la source. Le contenu des contributions dans la présente publication ne reflète pas nécessairement le point de vue ou l'opinion du Service public fédéral Sécurité sociale.

Responsable de rédaction  
dr. Koen Vleminckx, coordinateur  
Etudes en politique sociale

---

Working Paper SECURITE SOCIALE N° 2

**Evolution de la protection de base par rapport au bien-être en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas<sup>1</sup>**

**Natascha Van Mechelen  
Kristel Bogaerts  
Bea Cantillon**

---

<sup>1</sup> Le présent working paper s'inscrit dans une étude sur l'évolution des minima sociaux en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Dans le rapport d'étude complet, attendu pour mai 2007, outre l'évolution par rapport au bien-être, les mécanismes légaux au moyen desquels les minima sociaux sont régulièrement adaptés à l'évolution des prix et/ou du bien-être seront également décrits. Cette étude est effectuée par le Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck, pour le compte du Service public fédéral Sécurité sociale, et est subventionnée par la Politique scientifique fédérale dans le cadre de l'"Action en soutien aux priorités stratégiques de l'autorité fédérale".

---

## Table de matière

<b>Table de matière.....</b>	<b>iii</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Note méthodologique .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Evolution des minima sociaux belges .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Evolution des minima belges dans une perspective internationale .....</b>	<b>15</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>27</b>

# 1. Introduction

Les prestations minimales de la sécurité sociale belge sont aujourd'hui automatiquement liées à l'évolution des prix au moyen de l'indice santé. Au début de 2004, le gouvernement belge a décidé qu'à partir de 2007, ces prestations seraient également adaptées tous les deux ans à l'évolution du bien-être. Le gouvernement belge s'est fixé comme objectif de lier, à partir de 2007, l'évolution des prestations et minima sociaux à l'évolution du bien-être. Le présent working paper examinera l'évolution du pouvoir d'achat et l'évolution par rapport au bien-être des minima sociaux belges durant la période 1970-2006. Une attention particulière sera accordée à l'évolution différente des prestations pour travailleurs salariés et pour travailleurs indépendants au cours de la dernière décennie. Les évolutions belges seront ensuite envisagées dans une perspective internationale. Nous décrirons les modalités selon lesquelles les minima sociaux dans des pays de référence pour notre norme salariale - Allemagne, France et Pays-Bas - ont suivi l'augmentation du bien-être, ainsi que l'impact sur les taux de substitution nets.

---

## 2. Note méthodologique

La présente étude aborde un large éventail de *minima sociaux*, à savoir les revenus de remplacement pour travailleurs salariés (les pensions de retraite et de survie, les indemnités d'invalidité et les allocations de chômage) et travailleurs indépendants (les pensions de retraite et de survie et les indemnités d'incapacité de travail), ainsi que les prestations d'assistance pour les personnes d'âge actif (le revenu d'intégration) et les personnes âgées (la garantie de revenus aux personnes âgées).

L'évolution du *pouvoir d'achat* de ces minima sociaux sera évaluée en fonction de l'évolution en termes réels, et ce au regard de l'indice des prix à la consommation (et non de l'indice santé). La mesure dans laquelle les prestations ont suivi le *bien-être* général sera décrite de deux manières. En premier lieu, nous comparerons l'évolution des prestations avec l'évolution du revenu national net par habitant. En second lieu, nous examinerons l'évolution des prestations par rapport aux rémunérations moyennes.

Le présent rapport compare l'évolution des prestations avec l'évolution des rémunérations tant brutes que nettes. Pour le calcul des prestations et rémunérations nettes, nous utilisons la méthode de simulation standard. Ainsi, pour certains types hypothétiques de ménages avec des niveaux de rémunération et de prestations différents, le revenu disponible net du ménage est calculé; il s'agit de la prestation brute ou de la rémunération brute, moins les impôts sur le revenu, les impôts locaux et les cotisations sociales, plus les éventuelles prestations familiales et allocations de logement. Dans le présent document, nous appelons taux de substitution net le rapport entre les prestations minimales nettes et la rémunération minimale nette, tout en sachant que la plupart des personnes qui perçoivent une rémunération moyenne peuvent probablement bénéficier de prestations supérieures aux minima sociaux.

### 3. Evolution des minima sociaux belges

**La figure 1** La figure 1 montre que le *pouvoir d'achat* des minima sociaux belges est aujourd'hui sensiblement plus élevé qu'au début des années 1970. Deux périodes importantes peuvent être distinguées dans l'évolution des prestations en faveur des travailleurs salariés depuis 1970: une courte période "maniaque", caractérisée par des hausses exceptionnelles (les années 1970) et une longue période de stagnation (les années 1980 et 1990) (Cantillon et al., 2003<sup>2</sup>). Les prestations d'assistance ont conservé la tendance à la hausse des années 1970 jusqu'au début des années 1990 et ont connu ensuite une évolution similaire à celle des prestations de sécurité sociale pour travailleurs salariés. Les minima pour travailleurs indépendants ont connu plusieurs périodes d'augmentation du pouvoir d'achat (les années 1970, les années 1988-1995, et à nouveau depuis 2001) et de stabilité du pouvoir d'achat (les années 1980 et les années 1996-2000).

Au cours de la période 2000-2006, la quasi-totalité des prestations minimales ont connu des augmentations supérieures aux indexations légales: les pensions minimales pour travailleurs salariés et travailleurs indépendants, les minima pour travailleurs salariés et travailleurs indépendants invalides, les indemnités forfaitaires pour incapacité de travail primaire pour travailleurs indépendants, les minima pour les chômeurs isolés et chefs de ménage, les minima de moyens d'existence/revenus d'intégration, la garantie de revenus aux personnes âgées,... (cf. tableau 1). Bien que ces augmentations aient souvent été nettement moins fortes que dans les années 1970, la protection de base de l'Etat providence belge a augmenté sensiblement au cours de cette période, du moins pour la majorité des catégories de prestations. Le pouvoir d'achat des minima pour travailleurs indépendants était en 2006 supérieur de 18% (pour les pensionnés) à 29% (pour les invalides) qu'en 2000 (cf. tableau 2). Dans les régimes pour travailleurs salariés, les minima ont augmenté beaucoup plus lentement: l'augmentation réelle des pensions minimales était de 7%, celle des minima pour chômeurs et invalides ne représentait que 2 à 3%. Dans le domaine de l'assistance également, les prestations pour personnes âgées ont augmenté nettement plus (15%) que celles pour les personnes d'âge actif (5%).

<sup>2</sup> Cantillon, B., Marx, I., De Maesschalck, V. (2003), *De bodem van de welvaartsstaat van 1970 tot nu, en daarna*, Berichten/UFSIA, Antwerpen: Centrum voor Sociaal Beleid, maart.

Tableau 1 - Augmentations extralégales des minima sociaux belges

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b><i>Pension de retraite et de survie</i></b>							
Augmentation du montant minimal garanti de la pension de retraite et de survie pour travailleurs salariés	x			x			
Augmentation du montant minimal garanti de la pension de retraite et de survie pour travailleurs indépendants						x	
<b><i>Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)</i></b>							
Augmentation du revenu garanti aux personnes âgées	x						
Augmentation lors de la conversion du revenu garanti aux personnes âgées en GRAPA		x					
Augmentation de la GRAPA				x	x	x	
<b><i>Invalidité</i></b>							
Augmentation des indemnités journalières minimales pour travailleurs salariés		x					
Augmentation des indemnités journalières minimales pour travailleurs indépendants			x				
Augmentation des indemnités journalières minimales pour travailleurs salariés isolés				x			
Augmentation des indemnités journalières minimales pour travailleurs indépendants avec et sans charge de famille							x
<b><i>Chômage</i></b>							
Augmentation de l'allocation journalière minimale pour isolés	x	x					
Augmentation de l'allocation minimale pour travailleurs salariés avec charge de famille		x					
<b><i>Revenu d'intégration</i></b>							
Augmentation de 4% lors de la conversion du minimum de moyens d'existence en revenu d'intégration			x				
Augmentation de 1%					x		x



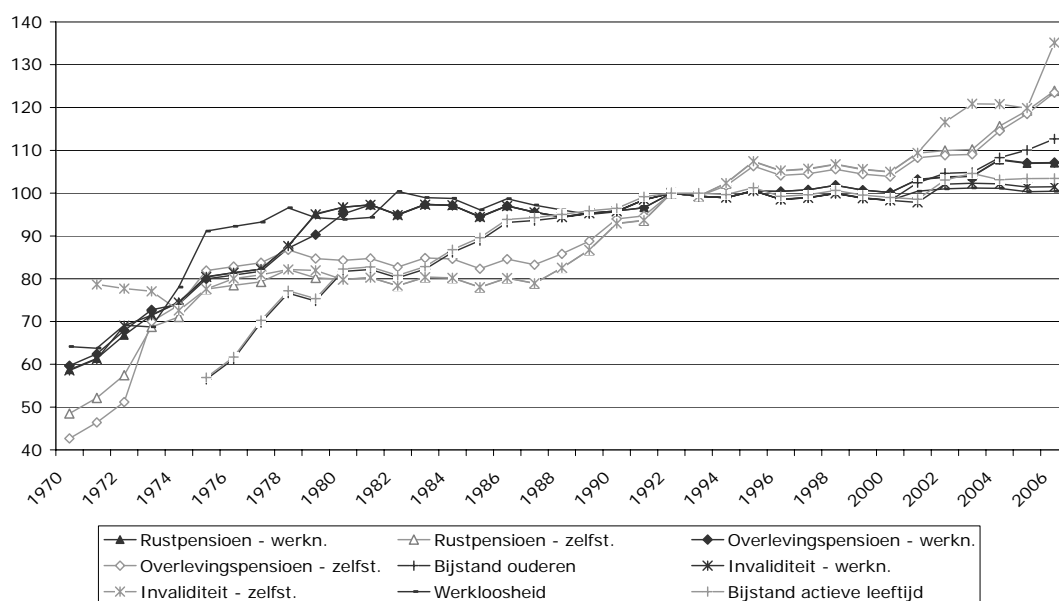
**Tableau 2 - Evolution du pouvoir d'achat et par rapport au bien-être des minima sociaux belges, janvier 2000-janvier 2006\* (2000=100)**

	Évolution du pouvoir d'achat	Evolution par rapport au bien-être (en % de la rémunération moyenne)	Evolution par rapport au bien-être (en % du RNN par habitant)
<b>Pension de retraite - salariés</b>	107	101	104
<b>Pension de retraite - indépendants</b>	118	112	111
<b>Pension de survie - salariés</b>	107	101	105
<b>Pension de survie - indépendants</b>	119	113	112
<b>Assistance personnes âgées</b>	115	109	110
<b>Invalidité - salariés</b>	103	98	101
<b>Invalidité - indépendants</b>	129	122	112
<b>Chômage (courte et longue durée)</b>	102	97	100
<b>Assistance personnes d'âge actif</b>	105	99	102

\* En % du revenu national net par habitant: 2000-2005.

Lorsque l'on compare l'évolution des minima sociaux avec l'évolution du *niveau de bien-être général*, les différences entre les divers régimes sont tout aussi importantes. La plupart des prestations minimales pour travailleurs salariés ainsi que les prestations d'assistance ont augmenté plus rapidement au cours de la période 1970-1985 que les rémunérations moyennes (cf. figure 2). Mais à partir du milieu des années 1980, elles ont pris du retard par rapport à l'augmentation générale du bien-être. En 1999, tous les minima sociaux pour travailleurs salariés avaient atteint un niveau qui, par rapport à la rémunération moyenne, était de 10% à 15% moins élevé qu'en 1986. Les augmentations des minima depuis 2000 ont interrompu la tendance de l'évolution des pensions minimales, et surtout de la garantie de revenus aux personnes âgées, par rapport au bien-être. En 2006, le niveau de bien-être de la prestation d'assistance pour personnes âgées a retrouvé son niveau de 1992. Mais le niveau de bien-être des travailleurs salariés et chômeurs invalides a continué à diminuer. Les majorations du revenu d'intégration ont généré une alternance de périodes d'augmentation, de perte et de stabilité du bien-être.

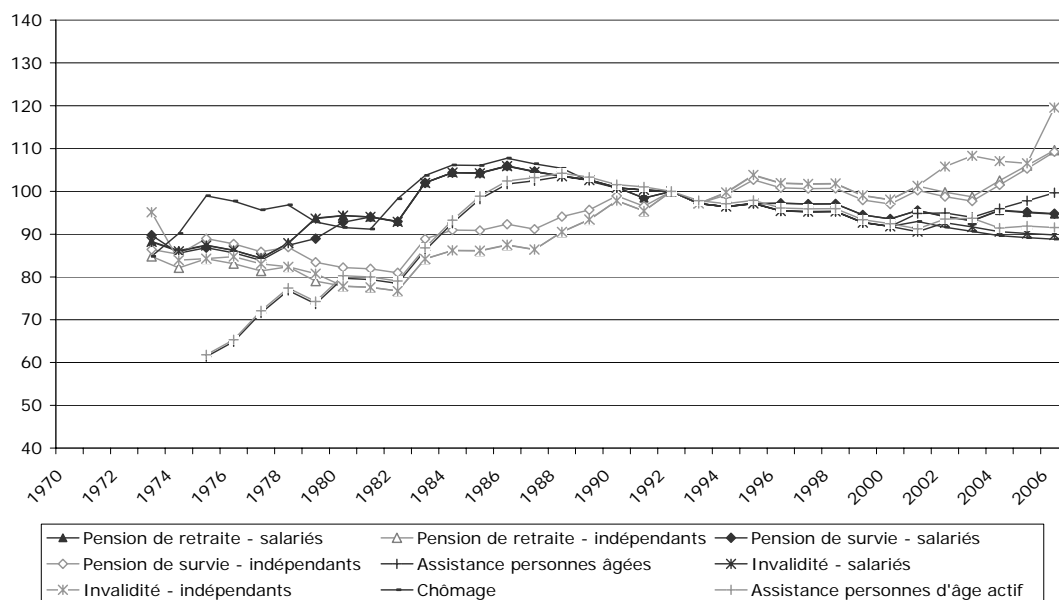
**Figure 1 - Evolution du pouvoir d'achat des minima sociaux belges (chef de ménage\*) (janvier 1992=100)**



\* Isolé pour les pensions de survie

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

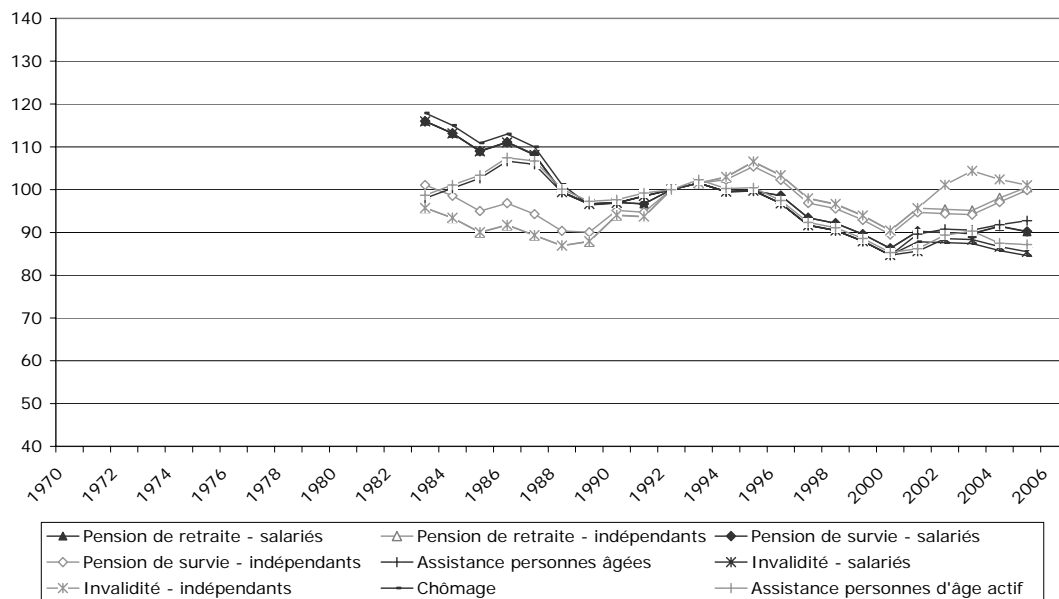
**Figure 2 - Evolution des minima sociaux belges par rapport au bien-être (en % de la rémunération moyenne) (chef de ménage\*) (janvier 1992=100)**



\* Isolé pour les pensions de survie

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 3 - Evolution des minima sociaux belges par rapport au bien-être (en % du revenu national net par habitant ) (chef de ménage\*) (janvier 1992=100)**



\* Isolé pour les pensions de survie

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

Au cours des années 1970 et 1980, les minima pour *travailleurs indépendants* ont connu une évolution différente de celle des prestations en faveur des travailleurs salariés et des prestations d'assistance. Dans les années 1970, les majorations des prestations pour travailleurs indépendants étaient insuffisantes pour suivre l'augmentation générale du bien-être. Ceci a par contre été le cas pendant la période 1988-1995. En 1999, le niveau des prestations pour travailleurs indépendants était plus élevé de 6% à 13% qu'en 1986, par rapport aux rémunérations moyennes. Pendant la période 2000-2006 également, les minima pour travailleurs indépendants ont augmenté bien plus rapidement que les rémunérations moyennes.

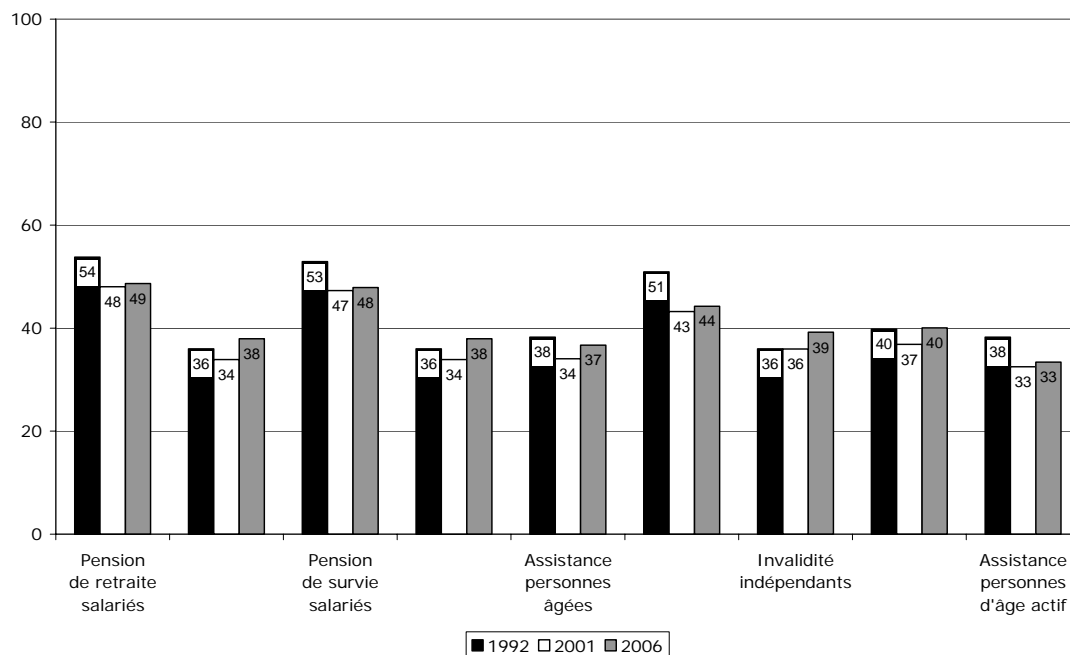
Au regard du *revenu national*, les prestations brutes suivent une même évolution, la baisse des minima pour travailleurs salariés depuis le milieu des années 1980 étant toutefois plus importante et l'augmentation des minima pour travailleurs indépendants moins prononcée (cf. figure 3).

Les figures 4 à 7 illustrent, pour une série de types de ménage, l'évolution de l'écart entre les prestations nettes et la *rémunération moyenne nette*<sup>3</sup>. Tous les minima (à l'exception des indemnités d'invalidité pour travailleurs indépendants) ont accumulé un certain retard au cours de la *période 1992-2001* par rapport à la rémunération moyenne nette. La plus grande érosion du bien-être a été enregistrée dans les régimes d'assistance et ceux pour travailleurs salariés, à savoir les indemnités d'invalidité et les allocations de chômage. Un chômeur chef de ménage et sans enfants a vu baisser son allocation nette de 49% à 43% de la rémunération moyenne nette au cours de cette période; pour un invalide chef de ménage sans enfants, ce taux est passé de 56% à 48%. En ce qui concerne les prestations pour travailleurs indépendants, la perte de bien-être était généralement moins importante que pour les travailleurs salariés. Le revenu net d'un travailleur indépendant chef de ménage bénéficiant d'une pension minimale est passé de 44% à 42% de la rémunération moyenne nette, tandis que celui d'un travailleur salarié équivalent est passé de 59% à 54%. Au cours de cette période, le revenu net des travailleurs indépendants invalides a même été augmenté de manière telle qu'il a pu suivre l'évolution de la rémunération moyenne nette.

*Entre 2001 et 2006*, toutes les prestations minimales pour travailleurs indépendants ont même augmenté plus rapidement que la rémunération moyenne nette. Dans les régimes pour travailleurs salariés et les régimes d'assistance, l'écart entre les minima sociaux et les rémunérations nettes est resté plus ou moins constant. Seule la garantie de revenus aux personnes âgées a été suffisamment majorée pour faire également passer le niveau de bien-être de cette catégorie de prestations de 41% à 43% de la rémunération moyenne nette. L'évolution du pouvoir d'achat et l'évolution par rapport au bien-être des allocations de chômage ont cependant fortement varié en fonction du type de ménage. Grâce aux augmentations supplémentaires pour les chômeurs isolés, cette catégorie a retrouvé en 2006 le niveau de bien-être de 1992 (40% de la rémunération moyenne nette). Le revenu net des chômeurs chefs de ménage et sans enfants a continué à baisser, passant de 43% à 41% de la rémunération moyenne nette. Pour les autres catégories de prestations, le taux de substitution net est demeuré pratiquement constant. Les réformes du revenu d'intégration ont surtout contribué au bien-être des familles monoparentales; pour les autres types de ménage, le niveau de bien-être s'est légèrement amélioré entre juin 2001 et juin 2006.

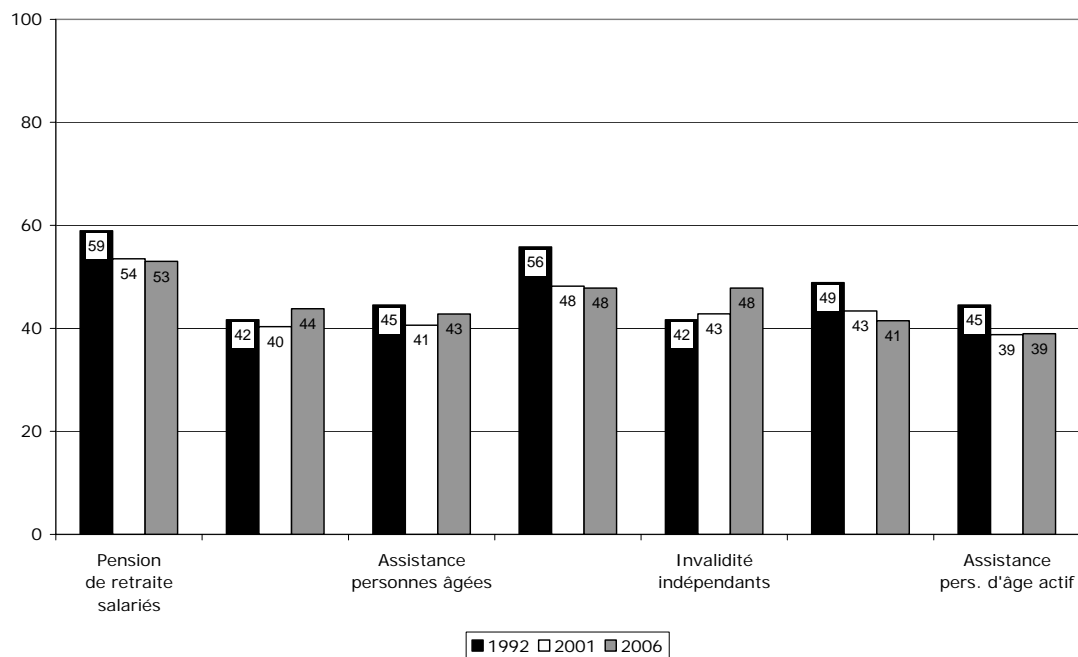
<sup>3</sup> Ces stimulations standard (figures 4 à 7) sont basées sur des données d'enquête portant sur la rémunération moyenne d'un homme travaillant à temps plein. Elles ne sont pas comparables avec les séries temporelles des rémunérations brutes (figure 2), qui sont basées sur des données administratives concernant la masse salariale par équivalent temps plein, hommes et femmes confondus.

**Figure 4 - Evolution du revenu disponible net des isolés bénéficiant d'une prestation minimale (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), Belgique, 1992-2006**



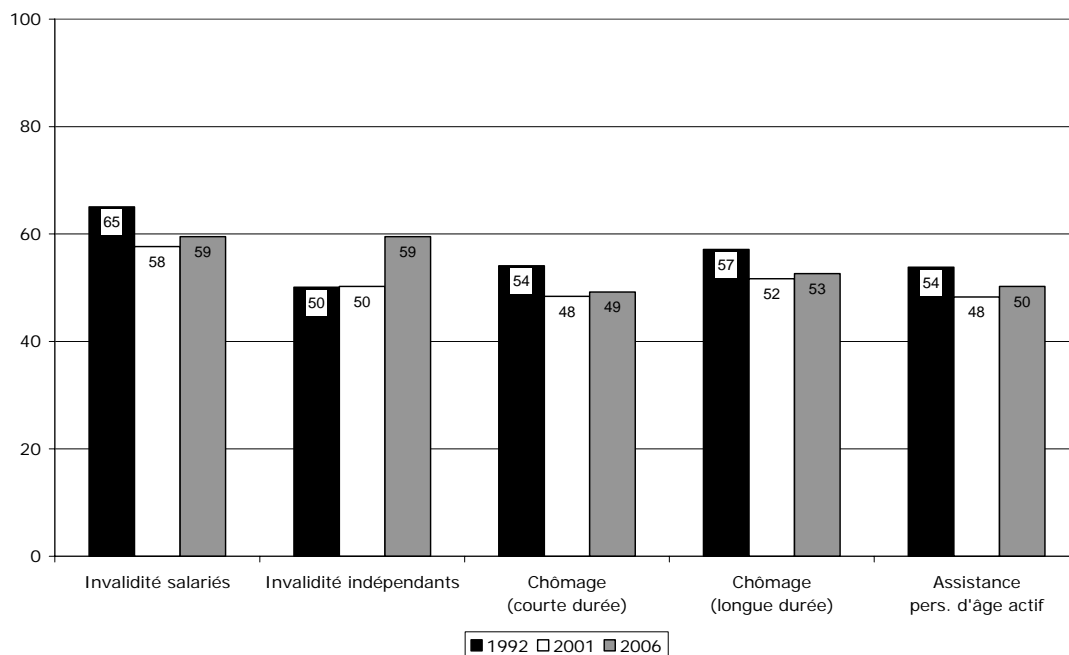
Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 5 - Evolution du revenu disponible net des couples bénéficiant d'une prestation minimale (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), Belgique, 1992-2006**



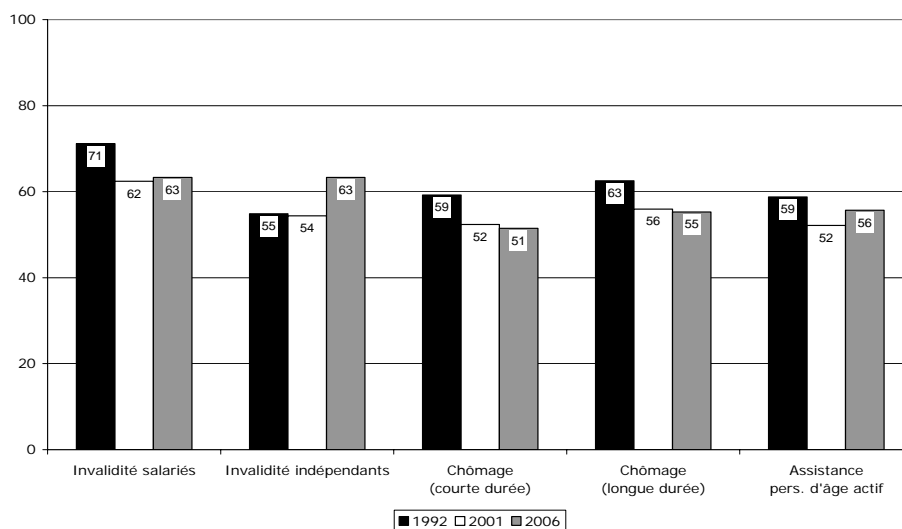
Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 6 - Evolution du revenu disponible net des couples avec 2 enfants bénéficiant d'une prestation minimale (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), Belgique, 1992-2006**



Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 7 - Evolution du revenu disponible net des isolés avec 2 enfants bénéficiant d'une prestation minimale (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), Belgique, 1991-2006**



\* \*Pour les ménages avec enfants, le revenu disponible net dépend de la durée du chômage: à partir du 7<sup>e</sup> mois, les chômeurs ont droit à des prestations familiales garanties.

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

Malgré la croissance du bien-être entre 2001 et 2006, les minima sociaux pour travailleurs indépendants âgés restent nettement en deçà des prestations minimales pour travailleurs salariés. Le revenu net d'un travailleur indépendant chef de ménage bénéficiant d'une pension minimale est passé entre 2001 et 2006 de 42% de la rémunération moyenne à 44% de la rémunération moyenne. Mais ce taux est à peine supérieur à la garantie de revenus aux personnes âgées (43%). Pour un travailleur salarié retraité similaire, ce taux est de 53%. De même, le minimum pour veufs et veuves de travailleurs indépendants est tout juste supérieur à la GRAPA. Seuls les travailleurs indépendants invalides bénéficient depuis janvier 2006 d'un revenu identique à celui des travailleurs salariés invalides, à moins qu'ils soient des isolés sans charge de famille.

Il est encore plus frappant de constater que les ménages avec enfants et un chômeur de longue durée ou des parents bénéficiant d'une prestation d'assistance ont un revenu supérieur aux chômeurs de courte durée, grâce aux allocations familiales majorées ou aux prestations familiales garanties. Le revenu de familles monoparentales bénéficiant d'une prestation d'assistance est même supérieur à celui de parents isolés en chômage de courte ou de longue durée, en raison du crédit d'impôt pour enfants à charge.

## 4. Evolution des minima belges dans une perspective internationale

Dans la figure 8, nous comparons l'évolution du pouvoir d'achat des minima belges pour les *personnes âgées* depuis 1970/1975 avec l'évolution réelle de minima similaires en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. Le régime de pension allemand ne prévoit pas de prestations minimales; la protection de base pour les personnes âgées est en fait assurée par une prestation d'assistance, la 'Grundsicherung im Alter und bei Erwerbsminderung'. Pour la France, nous suivons l'évolution du 'Minimum Vieillesse'. Les pensions minimales sont calculées en pourcentage de cette prestation d'assistance pour les personnes âgées de plus de 65 ans et évoluent donc de la même manière<sup>4</sup>. Les pensions de retraite et de survie néerlandaises font partie d'un système d'assurances sociales pour l'ensemble de la population. Les personnes sans travail y bénéficient de la même prestation que les travailleurs salariés ou indépendants qui ont une carrière complète; il n'existe donc pas de système distinct de prestations liées aux ressources.

La figure 9 montre l'évolution du pouvoir d'achat des minima sociaux pour les *invalides* et les personnes *d'âge actif*. Le minimum pour les invalides en Allemagne est assuré par les prestations d'assistance pour personnes âgées (cf. supra), plus un supplément. Le 'Arbeitslosengeld II' constitue le minimum pour les chômeurs, à savoir la prestation standard pour les chômeurs de longue durée, liée aux ressources. En ce qui concerne son montant et ses conditions d'octroi, cette prestation d'assistance pour les chômeurs est tout à fait similaire à la prestation d'assistance générale, la 'Hilfe zum Lebensunterhalt'. En France, les invalides doivent se contenter dans la pratique du 'minimum vieillesse' (cf. supra). Le minimum pour les chômeurs est assuré par la prestation d'assistance générale, le 'Revenu minimum d'Insertion' (RMI)<sup>5</sup>. Aux Pays-Bas, la prestation d'assistance est régie depuis 2004 par la 'Wet Werk en Bijstand' (WWB) et constitue le minimum général pour les personnes d'âge actif, y compris les chômeurs et les invalides.

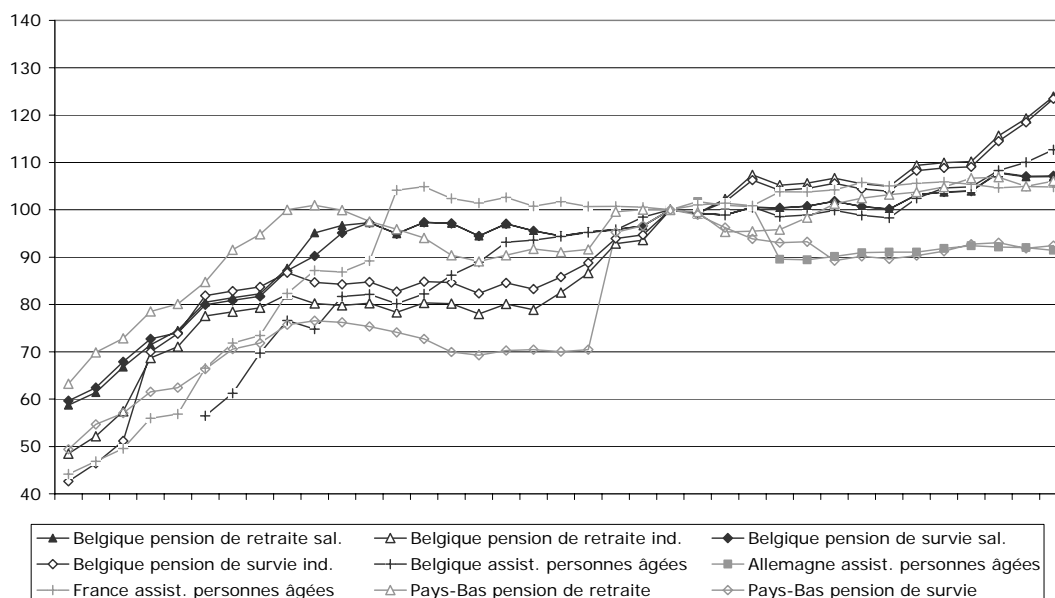
---

<sup>4</sup> Par ailleurs, le 'minimum vieillesse' constitue la véritable protection de base pour les personnes âgées en France. En effet, les pensions minimales sont inférieures à cette prestation d'assistance et pour les bénéficiaires ne disposant pas de ressources suffisantes, un complément est prévu afin d'atteindre le niveau du 'minimum vieillesse'.

<sup>5</sup> Les mêmes considérations formulées au sujet des pensions minimales sont applicables aux indemnités d'invalidité minimales. Il n'y a pas de prestations minimales dans le régime du chômage.



**Figure 7 - Evolution du pouvoir d'achat des minima sociaux pour personnes âgées en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas (chef de ménage) (1992=100)**

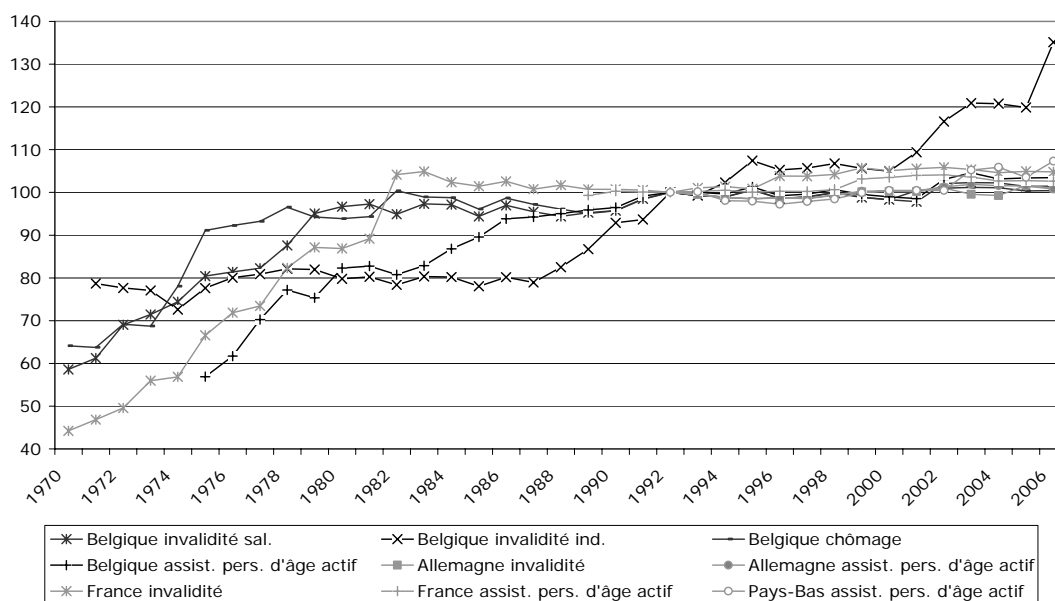


Note:

Isolé pour les pensions de survie. Montants nets (y compris allocations de logement) pour l'Allemagne.

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 8 - Evolution du pouvoir d'achat des minima sociaux pour les personnes d'âge actif en Belgique, aux Pays-Bas et en France (chef de ménage) (1992=100)**



Note:

Les montants d'assistance néerlandais sont uniquement exprimés en montants nets. Montants nets (y compris allocations de logement) pour l'Allemagne.

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

Comme en Belgique, la protection de base de l'Etat providence a aussi augmenté sensiblement aux Pays-Bas et en France pendant les années 70 (nos données concernant l'Allemagne ne remontent pas aussi loin dans le temps). En France, le pouvoir d'achat du 'minimum vieillesse' (et donc de la pension minimale) a doublé entre 1972 et 1982. Depuis lors, cette prestation, ainsi que le RMI depuis son instauration en 1989, est adaptée annuellement à l'inflation, comme prévu légalement. Les montants de base sont également majorés de manière sporadique, mais ces adaptations extralégales augmentent rarement le pouvoir d'achat d'une manière substantielle. La croissance réelle de la plupart des prestations minimales françaises a augmenté annuellement de 0,4% en moyenne entre 1992 et 2005 (voir tableau ...).

Aux Pays-Bas, l'augmentation des pensions minimales pendant les années 70 a été suivie par une période de perte de pouvoir d'achat (1980-1985). De même, l'augmentation des pensions minimales (surtout des pensions de survie) au début des années 90 a fait place au milieu des années 90 à une diminution réelle, suite au blocage de la rémunération minimale au cours de la période 1993-1995. En effet, les prestations sociales sont légalement liées à la rémunération minimale nette, qui est elle-même liée à l'évolution des rémunérations contractuelles. Ce mécanisme d'adaptation a longtemps été neutralisé entre 1993-1995, par crainte d'une croissance démesurée des dépenses sociales suite aux augmentations salariales excessives de l'époque. A partir de 1995 (1998 pour les pensions de survie), la plupart des prestations néerlandaises suivent à nouveau l'évolution salariale, de sorte que leur pouvoir d'achat augmente constamment, même si des adaptations des montants de base entraînent parfois une diminution réelle (par exemple lors de l'entrée en vigueur de la loi nouvelle loi d'assistance en 2004). Au cours de la période 1992-2005, les montants minimaux, sauf pour les pensions de survie, ont augmenté annuellement de 0,5% en moyenne.

En Allemagne, le pouvoir d'achat des prestations d'assistance pour personnes d'âge actif est resté plus ou moins constant depuis 1992. La croissance réelle annuelle moyenne est de 0,1%. Par contre, des économies substantielles ont été réalisées au milieu des années 90 en ce qui concerne la prestation minimale pour personnes âgées. A cette époque, l'allocation supplémentaire pour personnes âgées a été supprimée, de sorte que la prestation d'assistance pour personnes âgées est depuis lors égale à la prestation d'assistance pour personnes d'âge actif. L'allocation en supplément de la prestation d'assistance générale n'a été maintenue que pour les invalides.

En guise de conclusion intermédiaire, nous pouvons affirmer que dans le régime des travailleurs salariés et dans les régimes d'assistance belges, le rythme de la croissance réelle des prestations minimales brutes au cours de la période 1992-2006 s'écarte peu de la croissance annuelle moyenne des minima sociaux en Allemagne, en France ou aux Pays-Bas, à cette différence près que le pouvoir d'achat des minima pour personnes âgées en Belgique a augmenté chaque fois un peu plus rapidement que dans nos pays voisins.

Le niveau de bien-être des prestations sociales brutes a fortement baissé aux Pays-Bas et en France - tout comme en Belgique - depuis le début des années 80 (voir figures 9 à 12). En France, où les minima sociaux suivent de près l'inflation depuis 1982, le niveau de bien-être entre 1992 et 2005 a diminué chaque année en moyenne de 0,5%, lorsque nous comparons les prestations à la rémunération moyenne, ou de 1% lorsque nous comparons les prestations au revenu national net par habitant. Le blocage des prestations sociales au cours de la période 1993-1995 a provoqué aux Pays-Bas une diminution substantielle du niveau de bien-être des minima sociaux. Au cours de la décennie suivante (1996-2006), la perte de bien-être est restée limitée pour la plupart des prestations minimales grâce à la liaison à la rémunération minimale, sauf pour les minima en faveur des veuves et veufs, qui ont également encore diminué au cours des années 1996-1998, même en termes réels. Globalement, l'érosion du bien-être des minima sociaux

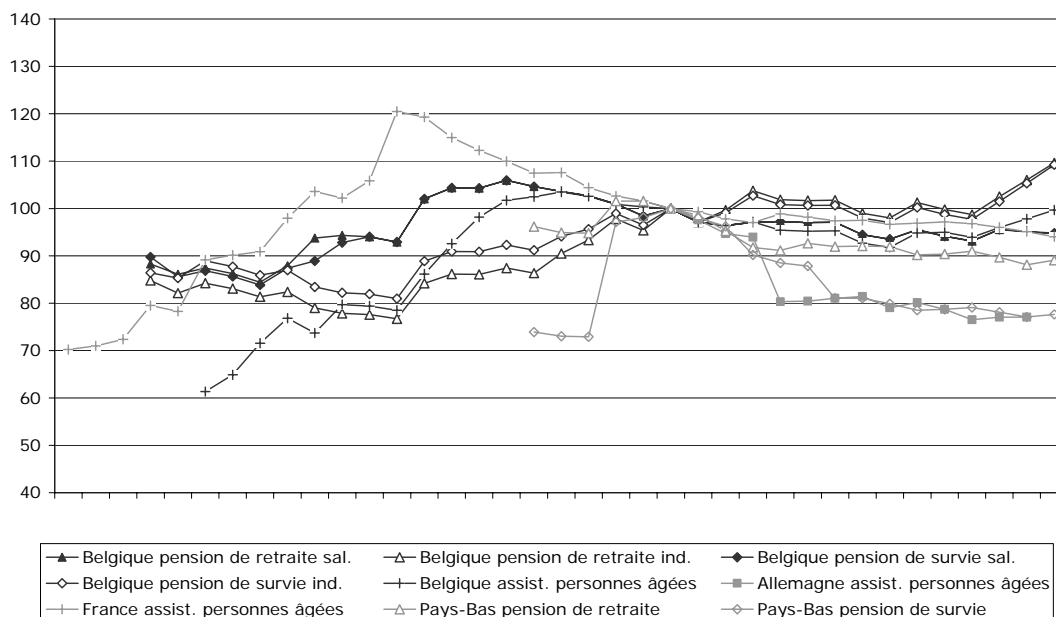
depuis 1992 est sensiblement plus élevée aux Pays-Bas qu'en Belgique ou en France. Lorsque nous mesurons le bien-être général sur la base de la rémunération moyenne, le niveau de bien-être des minima y a baissé annuellement de 1 à 2,5%, et de 1,5% à 3% par rapport au revenu national net. Les prestations minimales allemandes, et surtout celles pour les personnes âgées, ont également accusé un retard considérable par rapport au niveau de bien-être général au cours de la période 1992-1995, certainement par rapport aux rémunérations brutes moyennes. Depuis lors, des périodes relativement longues de liaison au bien-être et des périodes courtes de perte de bien-être se succèdent.

### Augmentation annuelle moyenne des minima sociaux en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, 1992-2005 (%)

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
<b>Augmentation réelle</b>				
Pension de retraite salariés	0,8	- 0,6	0,4	0,6
Pension de retraite indépendants	1,6	- 0,6	0,4	0,6
Pension de survie salariés	0,8	- 0,6	0,4	-0,4
Pension de survie indépendants	1,6	- 0,6	0,4	-0,4
Assistance personnes âgées	1,0	- 0,6	0,4	
Invalidité salariés	0,3	0,1	0,4	0,5
Invalidité indépendants	1,6	0,1	0,4	0,5
Chômage	0,3	0,1	0,2	0,5
Assistance personnes d'âge actif	0,5	0,1	0,2	0,5
<b>Augmentation de bien-être (en % de rémunération brute moyenne)</b>				
Pension de retraite salariés	-0,4	-2,0	-0,4	-1,0
Pension de retraite indépendants	0,5	-2,0	-0,4	-1,0
Pension de survie salariés	-0,4	-2,0	-0,4	-2,0
Pension de survie indépendants	0,4	-2,0	-0,4	-2,0
Assistance personnes âgées	-0,2	-2,0	-0,4	
Invalidité salariés	-0,8	-1,2	-0,5	-2,4
Invalidité indépendants	0,5	-1,2	-0,5	-2,4
Chômage	-0,9	-1,2	-0,5	-1,1
Assistance personnes d'âge actif	-0,6	-1,2	-0,5	-1,1
<b>Augmentation de bien-être (en % du RNN par habitant)</b>				
Pension de retraite salariés	-0,8	-1,0	-0,8	- 1,6
Pension de retraite indépendants	0,0	-1,0	-0,8	-1,6
Pension de survie salariés	-0,8	-1,0	-0,8	- 2,6
Pension de survie indépendants	0,0	-1,0	-0,8	-2,6
Assistance personnes âgées	-0,6	-1,0	-0,8	
Invalidité salariés	-1,2	-0,3	- 1,0	- 3,0
Invalidité indépendants	0,1	-0,3	- 1,0	-3,0
Chômage	-1,3	-0,3	- 1,0	-1,7
Assistance personnes d'âge actif	-1,1	-0,3	- 1,0	- 1,7

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 9 - Evolution par rapport au bien-être des minima sociaux pour personnes âgées (en % de rémunération moyenne) en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas (chef de ménage) (1992=100)**

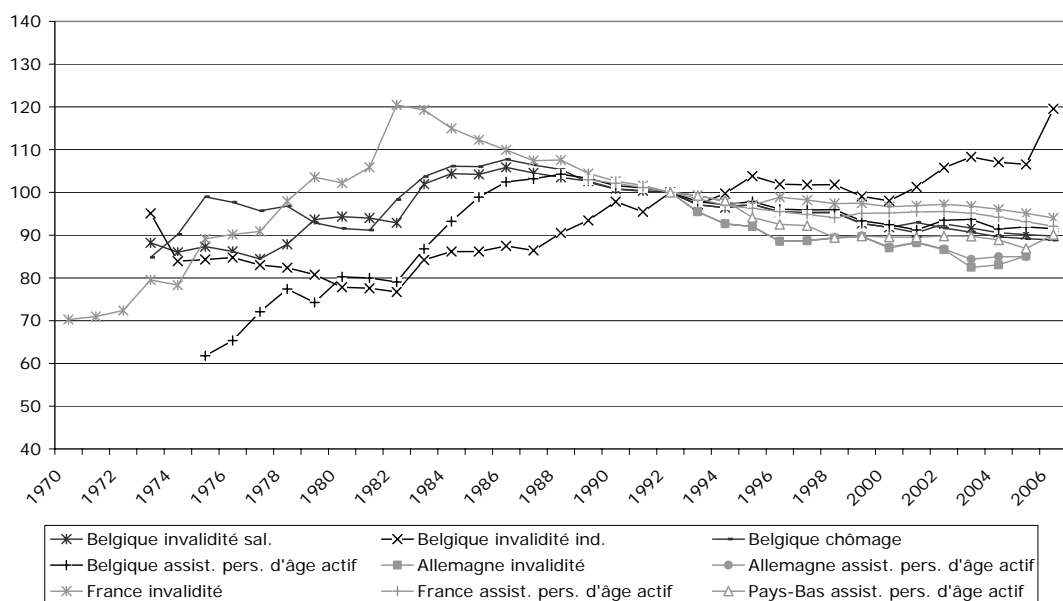


Note:

Isolé pour les pensions de survie. Montants nets pour l'Allemagne.

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 10 - Evolution par rapport au bien-être des minima sociaux pour invalides et personnes d'âge actif (en % de rémunération moyenne) en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas (chef de ménage) (1992=100)**

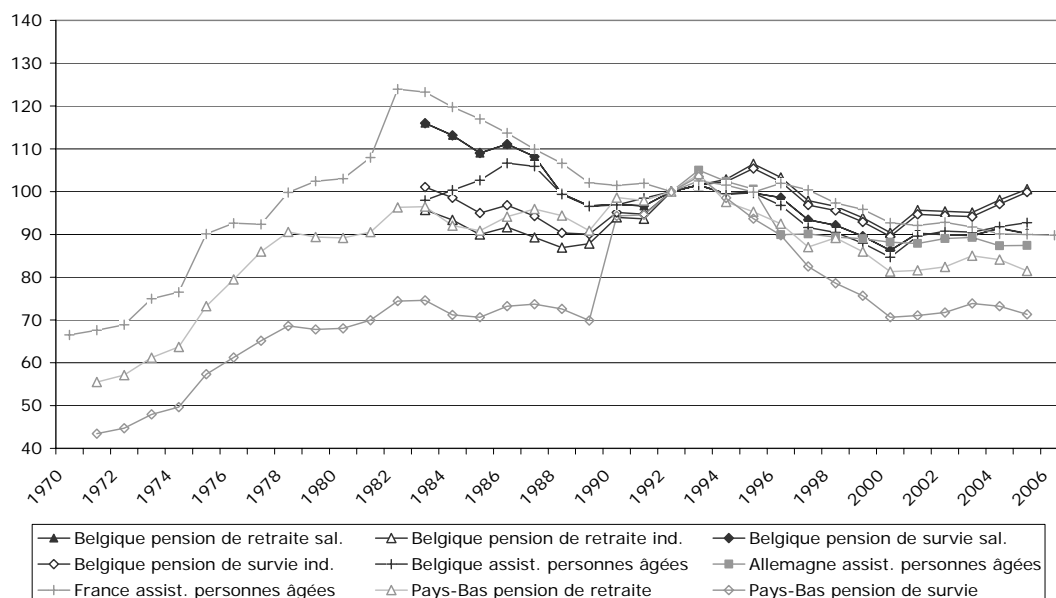


Note :

Montants nets pour l'Allemagne et les Pays-Bas.

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

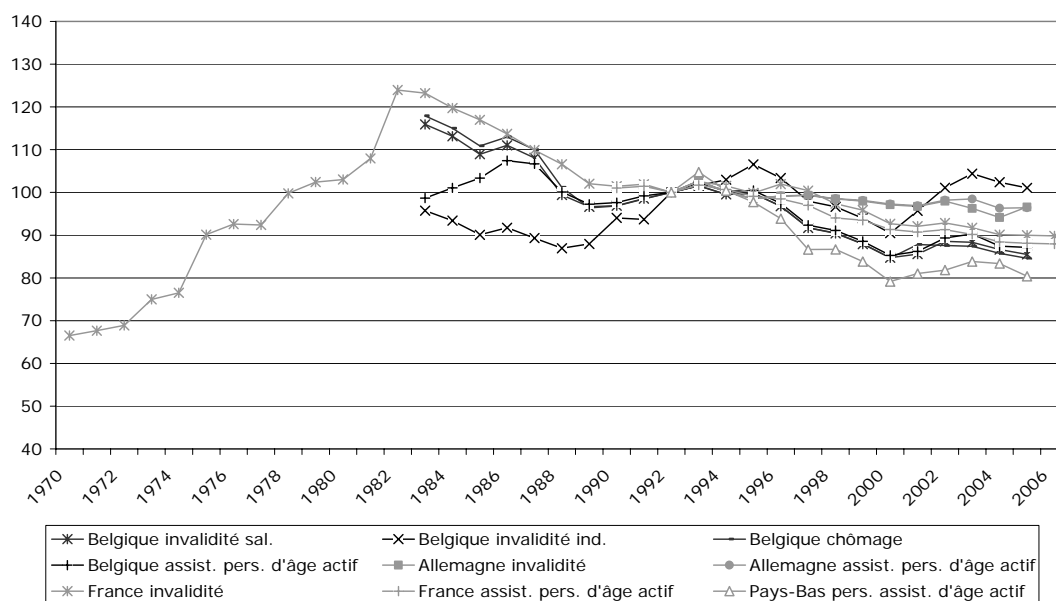
**Figure 11 - Evolution par rapport au bien-être des minima sociaux pour personnes âgées (en % du revenu national net par habitant) en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas (chef de ménage) (1992=100)**



*Isolé pour les pensions de survie. Montants nets pour l'Allemagne.*

**Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck**

**Figure 12 - Evolution par rapport au bien-être des minima sociaux pour invalides et personnes d'âge actif (en % du revenu national net par habitant) en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas (chef de ménage) (1992=100)**



*Note:*

*Montants nets pour l'Allemagne et les Pays-Bas.*

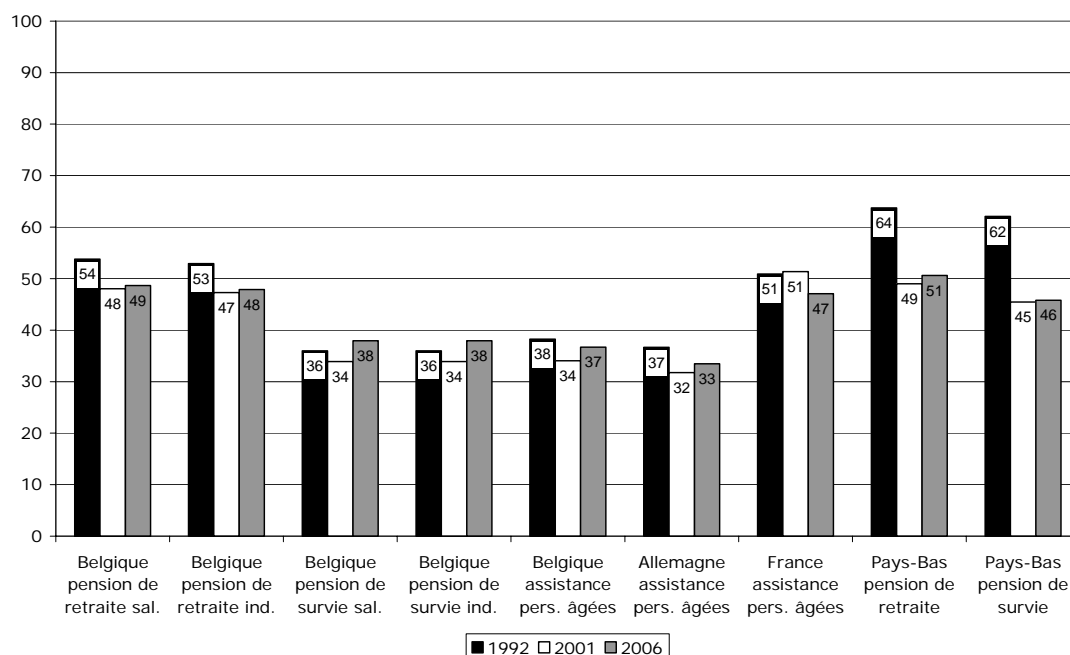
**Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck**

Lorsque nous comparons également l'évolution des *prestations nettes* avec l'évolution de la rémunération moyenne nette, nous constatons que les minima sociaux ont subi une érosion de bien-être substantielle tant en Belgique, en Allemagne, en France qu'aux Pays-Bas au cours de la période 1992-2006 (voir figures 13 à 18). En Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, les minima sociaux ont accusé un retard important par rapport à la rémunération moyenne nette surtout entre 1992 et 2001; ils ont ensuite suivi l'évolution des rémunérations nettes. La France a connu une situation inverse: pendant les années 1990, le 'minimum vieillesse' et le RMI ont augmenté pratiquement aussi rapidement que la rémunération moyenne, ce qui n'est plus le cas depuis le début des années 2000. L'érosion a été la plus forte pour tous les minima néerlandais et pour les prestations allemandes d'assistance aux personnes âgées, et la plus faible pour les prestations françaises liées aux ressources et pour la garantie de revenus aux personnes âgées belge. Les seuls minima qui ont augmenté sensiblement par rapport à la rémunération moyenne nette depuis 1992 sont ceux destinés aux travailleurs indépendants belges.

Suite à la politique d'austérité néerlandaise, le revenu disponible net des isolés bénéficiant d'une *pension de retraite* y est passé de 64% de la rémunération moyenne en 1992 à 51% en 2006. Alors que le taux de substitution net néerlandais pour ce type de ménage était en 1992 encore supérieur de 10 points de pour cent par rapport au niveau belge, cette différence s'est réduite à 2 points de pour cent en 2006. Les pensions de survie néerlandaises ont même diminué en dessous du taux de substitution net des pensions de survie belges pour travailleurs salariés et du 'minimum vieillesse' français. Pour la Belgique en 2006, nous constatons que les minima pour travailleurs salariés âgés y atteignent environ le même niveau que la protection de base pour personnes âgées aux Pays-Bas et en France, du moins par rapport à la rémunération moyenne nette. Mais les minima pour les personnes âgées qui n'ont pas le statut de travailleur salarié se situent plutôt au niveau allemand, bien moins élevé.

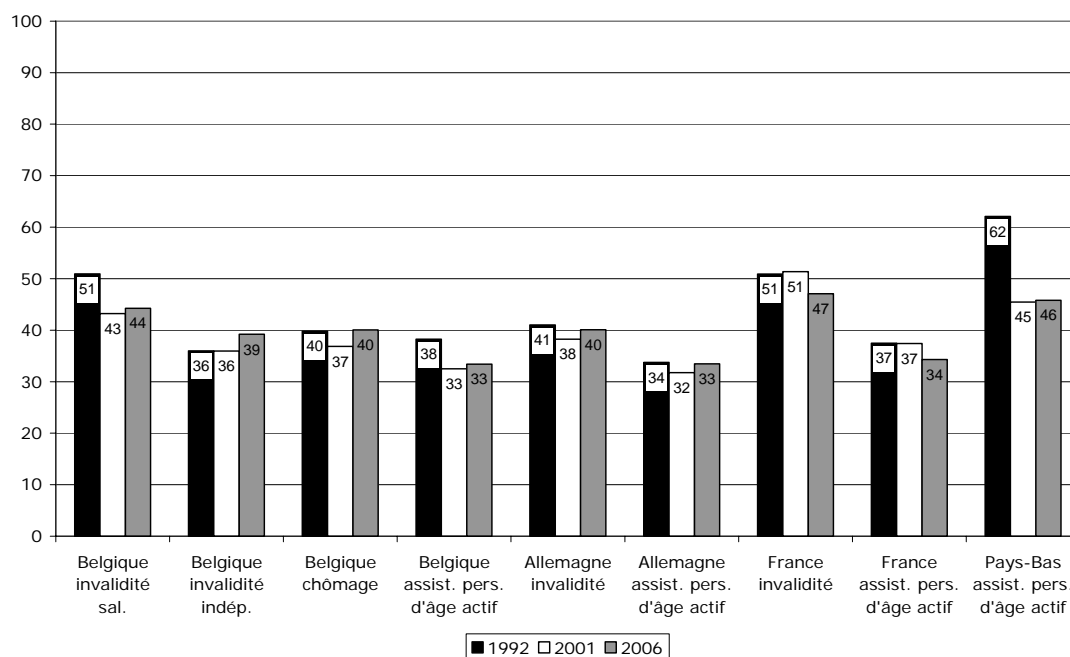
Aux Pays-Bas, les prestations pour *invalides* et *personnes d'âge actif* ont également accumulé depuis 1992 un retard très important par rapport à la rémunération moyenne nette. En 1992, le taux de substitution net des prestations d'assistance néerlandaises (également le minimum pour chômeurs et invalides) était pour pratiquement tous les types de ménages supérieur à celui des prestations d'assistance, des allocations de chômage ou des indemnités d'invalidité en Belgique, en Allemagne ou en France. Par rapport à la rémunération moyenne nette, le revenu d'assistance net y est encore relativement élevé en 2006 pour les couples et les isolés, même si pour cette dernière catégorie la différence avec les indemnités d'invalidité belges ou françaises s'est fortement réduite. Mais les invalides et les chômeurs avec enfants perçoivent en Allemagne des prestations supérieures par rapport à la rémunération nette. En ce qui concerne le taux de substitution net, les indemnités d'invalidité belges occupent la plupart du temps une position se situant entre les montants élevés surtout aux Pays-Bas et en Allemagne (en fonction du type de ménage) et les montants faibles surtout en France. Sauf pour les familles monoparentales, le revenu d'intégration belge est plutôt faible par rapport à la rémunération nette, lorsqu'on le compare à nos pays voisins. Il en va de même pour la protection de base prévue pour les couples belges au chômage, avec ou sans enfants, dont le revenu est légèrement supérieur au revenu net de ménages ayant droit au revenu d'intégration.

**Figure 13 - Evolution du revenu disponible net d'isolés bénéficiant d'une prestation minimale pour personnes âgées (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, 1991-2006**



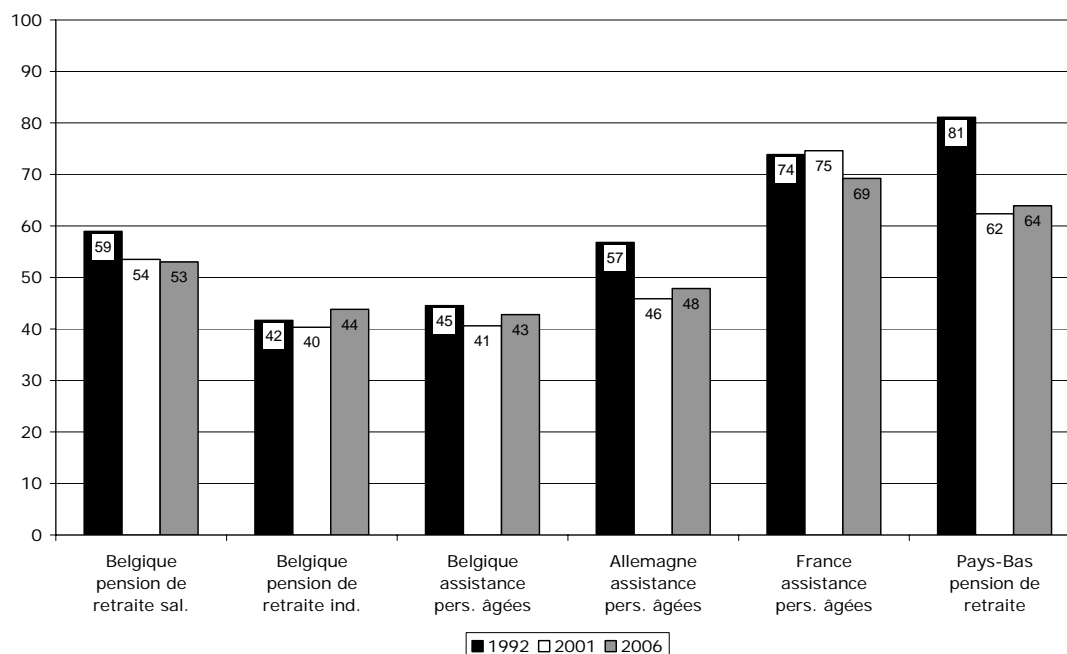
Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 14 - Evolution du revenu disponible net d'isolés bénéficiant d'une prestation minimale pour invalides et personnes d'âge actif (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, 1991-2006**



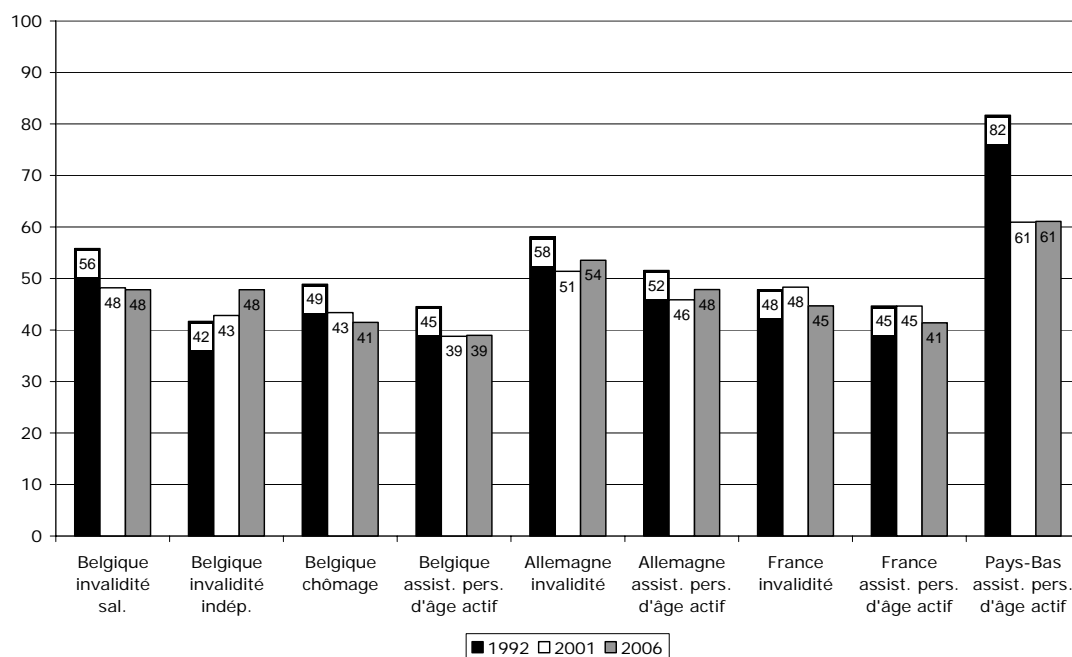
Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 15 - Evolution du revenu disponible net de couples bénéficiant d'une prestation minimale pour personnes âgées (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, 1991-2006**



Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

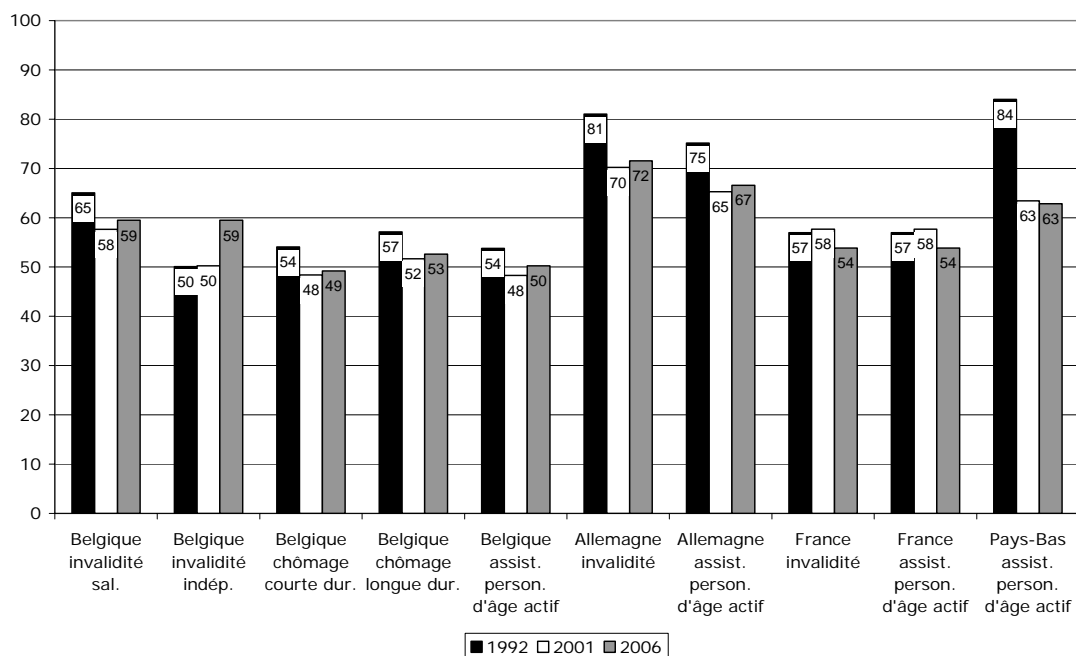
**Figure 16 - Evolution du revenu disponible net de couples bénéficiant d'une prestation minimale pour invalides et personnes d'âge actif (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, 1991-2006**



Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

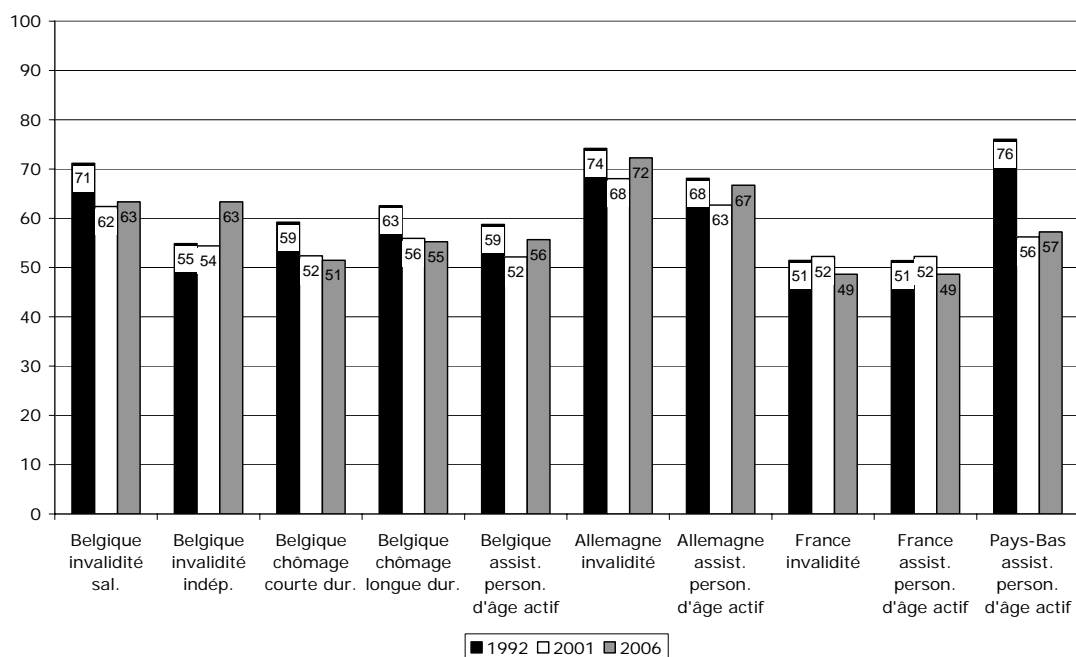


**Figure 17 - Evolution du revenu disponible net de couples avec 2 enfants et bénéficiant d'une prestation minimale pour invalides et personnes d'âge actif (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, 1991-2006**



Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

**Figure 18 - Evolution du revenu disponible net d'isolés avec 2 enfants et bénéficiant d'une prestation minimale pour invalides et personnes d'âge actif (en % du revenu disponible net d'un ménage similaire avec une seule rémunération moyenne), en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, 1991-2006**



Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

---

Lorsque nous comparons les prestations minimales nettes avec la *ligne de pauvreté* (60% du revenu familial disponible net standardisé médian), il apparaît que les minima sociaux en Belgique et dans les pays voisins sont rarement adéquats d'un point de vue social pour tous les types de ménages. Seuls les minima français et néerlandais pour *personnes âgées* dépassent le seuil de pauvreté, tant pour les isolés que pour les couples. Les pensions de travailleurs salariés belges procurent un revenu suffisant uniquement aux isolés. Dans le régime des travailleurs salariés, la pension minimale pour chef de ménage se situe 8% en dessous de la ligne de pauvreté. Dans le régime pour travailleurs indépendants et les régimes d'assistance belges, les minima pour isolés sont environ 15% inférieurs au seuil de pauvreté, et ceux pour les couples environ 25%. En Allemagne, la protection de base pour personnes âgées ne dépasse pas 70% à 80% de la ligne de pauvreté.

Pour les *invalides* également, l'efficacité sociale des prestations minimales varie fortement en fonction du type de ménage. Les prestations pour isolés et/ou parents isolés sont dans la plupart des pays, également en Belgique, égales ou même supérieures à la ligne de pauvreté. Pour les autres types de ménages - ménage avec et sans enfants - l'écart par rapport à la ligne de pauvreté peut représenter 13% en Allemagne, 17% en Belgique et 19% aux Pays-Bas, et même plus de 25% en France.

Les minima pour *personnes aptes au travail* sont rarement efficaces d'un point de vue social. Aux Pays-Bas et en Allemagne, l'assistance procure à chaque fois un revenu suffisant à certains types de ménages. Dans les autres cas, l'écart entre les minima pour personnes aptes au travail et la ligne de pauvreté se situe souvent entre 20% et 30%; pour les familles monoparentales, l'écart est la plupart du temps plus réduit (jusque 15%).

D'une manière générale, les minima néerlandais semblent les plus adéquats. Les prestations pour isolés et couples sont à chaque fois supérieures à la ligne de pauvreté et les prestations pour familles monoparentales se situent juste en dessous de celle-ci. La différence n'est grande entre la prestation minimale et le seuil de pauvreté que pour les couples avec enfants. En Belgique, en Allemagne et en France, les minima sociaux sont moins souvent efficaces d'un point de vue social. En Belgique, seuls les minima pour travailleurs salariés pensionnés isolés et isolés invalides avec enfants procurent un revenu suffisant. Pour les autres invalides, les minima se situent souvent plus de 10% en dessous de la ligne de pauvreté; pour les personnes âgées qui n'ont pas le statut de travailleur salarié, l'écart représente souvent plus de 20% et il varie autour de 30% pour les personnes aptes au travail.

**Tableau - Revenu disponible net de ménages bénéficiant d'une prestation minimale (en % de la ligne de pauvreté pour un ménage similaire), en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, 2006**

	Isolé	Couple	Couple avec enfants	Isolé avec enfants
<b>Personnes âgées</b>				
Belgique (pension de retraite sal.)	110	92	-	-
Belgique (pension de survie sal.)	109	-	-	-
Belgique (pension de retraite ind.)	86	76	-	-
Belgique (pension de survie ind.)	86	-	-	-
Belgique (assistance)	83	74	-	-
Allemagne (assistance)	70	78	-	-
France (assistance)	107	115	-	-
Pays-Bas (pension de retraite)	119	106	-	-
Pays-Bas (pension de survie)	108	-	-	-
<b>Invalides</b>				
Belgique (invalidité sal.)	100	83	86	108
Belgique (invalidité ind.)	89	83	86	108
Allemagne (invalidité)	84	87	95	113
France (invalidité)	107	74	71	84
Pays-Bas (assistance)	108	101	81	98
<b>Personnes aptes au travail</b>				
Belgique (chômage courte durée)	91	72	71	88
Belgique (chômage longue durée)	91	72	76	94
Belgique (assistance)	76	68	72	95
Allemagne (assistance)	70	78	89	104
France (assistance)	78	69	71	84
Pays-Bas (assistance)	108	101	81	98

Sources: CSB (revenus disponibles nets de ménages bénéficiant d'une prestation minimale) et Eurostat (ligne de pauvreté: 60% du revenu du ménage disponible net standardisé médian)

---

## Conclusion générale

1. Au cours de la période 2000-2006, pratiquement toutes les prestations minimales brutes ont été majorées en Belgique en plus des adaptations légales des montants. Le pouvoir d'achat des minima sociaux pour travailleurs indépendants a augmenté le plus: de 18% pour les pensions à 29% pour les indemnités d'invalidité. Dans les régimes pour travailleurs salariés, l'augmentation réelle des pensions minimales représente 7%, tandis que celle des minima pour chômeurs et invalides n'a atteint que 2 à 3%. En ce qui concerne l'assistance également, les prestations pour personnes âgées (GRAPA) ont augmenté beaucoup plus (15%) que celle pour les personnes d'âge actif (5%).
2. Alors que la plupart des prestations minimales accusaient pendant les années 1990 encore un retard par rapport au niveau général de bien-être, quelques minima ont connu pendant la période 2000-2006 une majoration telle qu'ils ont augmenté plus rapidement que la rémunération moyenne nette. Il s'agit des pensions minimales pour travailleurs indépendants, des indemnités d'invalidité pour travailleurs indépendants et de la garantie de revenus aux personnes âgées. Les autres minima sociaux ont augmenté moins rapidement, mais les adaptations extralégales ont souvent permis d'éviter que l'érosion du bien-être se poursuive.
3. Malgré l'augmentation du bien-être entre 2001 et 2006, les minima sociaux pour travailleurs indépendants pensionnés restent nettement inférieurs aux prestations minimales pour travailleurs salariés. Entre 2001 et 2006, le revenu net d'un travailleur indépendant chef de ménage bénéficiant d'une pension minimale est passé de 42% de la rémunération moyenne à 44% de celle-ci. Mais ce pourcentage est à peine plus élevé que la garantie de revenus pour personnes âgées (43%). Pour un travailleur salarié pensionné similaire, ce rapport est de 53%. De même, le minimum pour veuves et veufs de travailleurs indépendants dépasse tout juste la GRAPA. Seuls les travailleurs indépendants invalides perçoivent depuis janvier 2006 un revenu égal à celui des travailleurs salariés invalides, du moins s'ils sont isolés et sans charge de famille.
4. Dans les pays voisins également, les prestations minimales augmentent depuis 1992 moins rapidement que la rémunération moyenne nette ou que le revenu national net. L'érosion a été la plus importante pour tous les minima néerlandais et pour les prestations allemandes d'assistance aux personnes âgées. Ainsi, aux Pays-Bas, le revenu net d'un couple bénéficiant d'une pension de retraite est passé de 81% en 1992 à 64% en 2006 de la rémunération moyenne nette, en Allemagne de 57% à 48%, en Belgique de 59% à 53% et en France de 74% à 69%.
5. Mais malgré l'énorme érosion de bien-être des minima néerlandais pendant les années 1990, le revenu net de la plupart des allocataires sociaux y dépasse en 2006 la ligne de pauvreté. En Belgique, en Allemagne et en France, les minima sociaux sont moins souvent efficaces d'un point de vue social. En Belgique, seuls les minima pour travailleurs salariés isolés pensionnés et pour invalides isolés avec enfants procurent un revenu suffisant. Pour les autres invalides, les minima se situent souvent 10% en dessous de la ligne de pauvreté; pour les personnes âgées qui n'ont pas le statut de travailleur salarié, l'écart est souvent supérieur à 20% et il se situe autour de 30% pour les personnes aptes au travail.

Tableau - Evolution du pouvoir d'achat des minima sociaux en Belgique, aux Pays-Bas et en France (chef de ménage) (prix 2006)

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Belgique</i>												
Pension de retraite - salariés	721	972	858	922	1.064	1.013	1.043	1.049	1.051	1.090	1.082	1.083
Pension de retraite - indépendants	522	603	533	671	855	798	832	836	838	880	907	942
Pension de survie - salariés	563	752	675	725	837	797	821	826	828	859	852	853
Pension de survie - indépendants	418	483	426	515	641	599	624	627	628	660	683	711
Assistance personnes âgées	406	659	649	739	855	798	832	850	851	879	894	915
Invalidité - salariés	720	972	858	921	1.065	995	990	1.033	1.035	1.034	1.026	1.027
Invalidité - indépendants	522	603	533	671	855	798	831	886	919	918	911	1.027
Chômage (courte et longue durée)	719	831	769	811	938	876	895	900	902	901	894	895
Assistance personnes d'âge actif	406	659	649	739	855	798	794	831	843	832	834	834
<i>France</i>												
Assistance personnes âgées	695	907	1.059	1.052	1.053	1.097	1.103	1.106	1.101	1.093	1.096	1.095
Assistance personnes d'âge actif				635	633	655	658	659	656	650	650	650
<i>Pays-Bas</i>												
Pension de retraite - sal. & indép.	757	1.013	993	1.206	1.272	1.312	1.319	1.333	1.357	1.359	1.335	1.349
Pension de survie - sal. & indép.	534	696	696	1.040	1.127	1.028	1.035	1.046	1.063	1.067	1.053	1.060
Assistance personnes d'âge actif					1.149	1.125	1.153	1.165	1.178	1.186	1.159	1.201
<i>Allemagne</i>												
Assistance personnes âgées					1.112	1.006	1.006	1.015	1.021	1.018	1.017	1.010
Invalidité - sal. & indép.					706	718	718	724	713	711	728	723
Assistance personnes d'âge actif					987	1.006	1.006	1.015	1.021	1.018	1.017	1.010

Isolé pour les pensions de survie. Montants nets pour les prestations minimales allemandes et les prestations d'assistance néerlandaises.

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

Tableau - Evolution de bien-être des minima sociaux en Belgique, aux Pays-Bas et en France (prestations brutes en % de rémunération brute moyenne) (chef de ménage)

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Belgique</i>												
Pension de retraite - salariés	40	43	47	46	44	43	43	43	42	43	43	43
Pension de retraite - indépendants	29	27	29	33	35	34	35	34	34	35	36	37
Pension de survie - salariés	31	33	37	36	35	33	34	34	33	34	34	34
Pension de survie - indépendants	23	21	24	26	27	25	26	26	25	26	27	28
Assistance personnes âgées	22	29	36	37	35	34	35	35	34	35	36	36
Invalidité - salariés	40	43	47	46	44	42	41	42	42	41	41	41
Invalidité - indépendants	29	27	29	33	35	34	35	36	37	37	36	41
Chômage (courte et longue durée)	40	37	42	40	39	37	37	37	36	36	36	36
Assistance personnes d'âge actif	22	29	36	37	35	34	33	34	34	33	33	33
<i>France</i>												
Assistance personnes âgées	40	46	51	46	44	43	44	44	44	43	43	42
Assistance personnes d'âge actif				28	26	26	26	26	26	26	25	25
<i>Pays-Bas</i>												
Pension de retraite - sal. & indép.				53	48	48	47	47	48	47	46	47
Pension de survie - sal. & indép.					58	49	48	48	48	48	47	47
Assistance personnes d'âge actif					43	41	41	41	41	41	40	41
<i>Allemagne</i>												
Assistance personnes âgées					41	35	35	35	34	34	34	
Invalidité - sal. & indép.					26	25	25	25	24	24	24	
Assistance personnes d'âge actif					37	35	35	35	34	34	34	

Isolé pour les pensions de survie. Montants nets pour les prestations minimales allemandes et les prestations d'assistance néerlandaises.

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck

Tableau - Evolution de bien-être des minima sociaux en Belgique, aux Pays-Bas et en France (prestations brutes en % du revenu national net par habitant) (chef de ménage)

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Belgique</i>												
Pension de retraite - salariés			63	56	58	50	52	52	52	53	52	
Pension de retraite - indépendants			39	41	46	39	42	42	41	43	44	
Pension de survie - salariés			50	44	45	39	41	41	41	42	41	
Pension de survie - indépendants			31	31	35	30	31	31	31	32	33	
Assistance personnes âgées			48	45	46	39	42	42	42	43	43	
Invalidité - salariés			63	56	58	49	50	51	51	50	50	
Invalidité - indépendants			39	41	46	39	42	44	45	45	44	
Chômage (courte et longue durée)			57	49	51	43	45	45	45	44	43	
Assistance personnes d'âge actif			48	45	46	39	40	41	42	40	40	
<i>France</i>												
Assistance personnes âgées			70	61	60	56	55	56	55	54	54	54
Assistance personnes d'âge actif				37	36	33	33	33	33	32	32	32
<i>Pays-Bas</i>												
Pension de retraite - sal. & indép.			67	73	70	60	60	61	63	62	60	
Pension de survie - sal. & indép.			47	63	62	47	47	48	49	49	47	
Assistance personnes d'âge actif					64	51	53	53	55	54	52	
<i>Allemagne</i>												
Assistance personnes âgées					116	101	101	102	103	100	101	
Invalidité - sal. & indép.					73	72	72	73	72	70	72	
Assistance personnes d'âge actif					103	101	101	102	103	100	101	

Isolé pour les pensions de survie. Montants nets pour les prestations minimales allemandes et les prestations d'assistance néerlandaises.

Source: Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck